



**transform!**  
europe



Lucía Bárcena Menéndez & Pablo Sánchez

# Commerce et investissement

Un guide pour comprendre où nous en sommes  
aujourd'hui dans les mouvements contre les accords de  
libre-échange et d'investissement en Europe

# Commerce et investissement

## Un guide pour comprendre où nous en sommes aujourd'hui dans les mouvements contre les accords de libre-échange et d'investissement en Europe

### TABLE DES MATIÈRES

Préface, <i>Roland Kulke</i>	3
Objet de la présente brochure	5
Acronymes	6
1. Présentation des Accords de libre-échange (ALE) et des Accords d'investissement internationaux (AII)	8
2. Accords de libre-échange et Accords d'investissement internationaux : de quoi s'agit-il vraiment ?	17
3. La crise au sein de l'Organisation mondiale du commerce et les réformes nécessaires. Divisions à l'OMC : que signifient-elles ?	20
4. Impacts du système actuel de commerce international	28
5. Quelle a été la réaction de la gauche à tout cela : petites et grandes victoires	36
6. Quelles alternatives devons-nous proposer ?	41
Conclusions	45

### IMPRESSION



*transform! european network for alternative thinking and political dialogue /  
réseau européen pour une pensée alternative et le dialogue politique*  
Square de Meeûs 25, 1000 Bruxelles, Belgique

transform! europe est en partie financé par une subvention du Parlement européen.

La présente brochure réalisée par transform! dispose d'une licence "Creative Commons Attribution-NonCommercial- ShareAlike 4.0 International License". Les demandes d'autorisations dépassant les limites de cette licence sont à adresser à [office@transform-network.net](mailto:office@transform-network.net).

Mise en page : [sanja.at](mailto:sanja.at) e.U.

Illustration couverture : © [piccaya/depositphotos.com](https://www.piccaya.depositphotos.com)



**ROSA LUXEMBURG STIFTUNG**  
BRUSSELS OFFICE

Financé par le Ministère fédéral allemand à la  
Coopération économique et au développement

## Préface

À l'hiver 2018, il y a tant de développements politiques pressants que bon nombre d'entre nous risquent de considérer que la politique commerciale n'est pas parmi les sujets de discussion ou de préoccupation les plus urgents. Nous, les citoyens européens, devons faire face à de nombreux défis dans notre vie quotidienne, et plus encore si nous sommes engagés politiquement. La montée de l'extrême droite est une question importante, et pas des moindres. Néanmoins, *transform! europe* souhaite vous proposer cette brochure sur la politique commerciale car nous croyons que les politiques de commerce et d'investissement ont une importance cruciale pour nos vies et notre action politique. Bon nombre de nos objectifs politiques sont liés aux régimes du commerce international. L'égalité des sexes, une production de biens et de services écologiquement viables, la capacité des citoyens à décider des règles de leurs communautés politiques, et un rôle accru de l'État dans l'économie : tout cela est profondément influencé par les lois des accords commerciaux internationaux.

Dans une déclaration récente des ministres de l'Économie japonais et américains et du commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, ces néolibéraux autoritaires ont déclaré vouloir travailler ensemble à l'échelle mondiale contre les entreprises d'État, les subventions aux industries et le transfert de technologies. L'UE est certainement un grand problème pour les politiques de gauche, mais le vrai problème réside dans les chaînes de valeur mondiales, dirigées par de grands monopoles internationaux et soutenues par les forces d'extrême droite émergentes et les néolibéraux qui les accueillent. Notre position est complètement différente : pour nous, le commerce n'est qu'un simple instrument en vue d'une société meilleure, pas une fin en soi. Nous avons des visions à long terme et des propositions concrètes sur la manière de changer le commerce international pour qu'il puisse servir les peuples et les communautés, plutôt que les super-riches.

Nous remercions vivement Lucía Bárcena Menéndez (issue de la campagne espagnole contre les accords de libre-échange et membre active des *Ecologistas en Acción*) pour avoir rédigé cette brochure pour *transform! europe*, et Pablo Sánchez (Fédération syndicale européenne des services publics) qui y a contribué de manière significative et a fait un examen collégial du texte. La brochure présente de nombreux éléments : elle nous guide tout d'abord à travers la jungle de ce

que l'on appelle les accords de libre-échange. Nous apprendrons à comprendre le contexte politique complexe qui se cache derrière ces accords prétendument techniques, et comment ils menacent nos démocraties. Mais nous parlerons aussi des victoires des peuples contre ces traités.

La brochure n'aurait pas pu être écrite sans les connaissances apportées par le travail de Deborah James (directrice des programmes internationaux au CEPR et à Our World Is Not For Sale), le Réseau Seattle-Bruxelles, le Centre Sud, Ethan Earle de la fondation Rosa Luxemburg New York, Manuel Pérez-Rocha de IPS et Scott Sinclair, chargé de recherche principal au CCPA. Nous aimerions remercier également les Ecologistas en Acción pour leurs rapports, articles et travaux, et Bilaterals.org pour ses informations actualisées. Nous sommes reconnaissants également à Andreas Thomsen et Arndt Hopfmann de la fondation Rosa Luxemburg d'avoir rendu possible cette publication. Nos plus grands remerciements vont enfin aux millions d'Européens qui ont fait campagne ces dernières années contre les TTIP, CETA et TISA. Ils ont manifesté, défilé et protesté. Nous leur sommes reconnaissants car sans le peuple, cette brochure n'aurait pas de sens.

Cet ouvrage est produit par transform! europe. Les observations, interprétations et conclusions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les opinions des membres de transform! europe.

*Roland Kulke, transform! europe, Bruxelles*

## Objet de la présente brochure

L'objectif de cette brochure est qu'elle puisse servir d'outil au lecteur pour mieux comprendre où l'on en est aujourd'hui dans les campagnes contre les CETA, TTIP, TiSA et JEFTA (ou tout autre accord) initiées au cours des quelques dernières années. Elle résume quelques-uns des débats centraux concernant les régimes de commerce et d'investissement et donne quelques propositions sur la manière d'avancer dans ces débats. Nous espérons que le lecteur comprendra l'urgence planétaire à laquelle peuvent nous mener la nouvelle offensive néolibérale et la mondialisation des sociétés commerciales si on ne les arrête pas.

Le capitalisme étend progressivement ses frontières, accordant des privilèges spéciaux aux grandes sociétés et aux investisseurs étrangers plutôt qu'à des institutions élues démocratiquement à un niveau local, régional ou national. Un droit corporatif mondial est imposé, étroitement contrôlé par des organisations supranationales non élues comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC.

Dans ce contexte, on observe une forte recrudescence des options politiques xénophobes, populistes et d'extrême droite. Trump, Le Pen, Salvini et Orbán ont développé un discours critique à l'encontre du néolibéralisme de l'Union européenne et des institutions financières mondiales, mais ce discours va de pair avec un discours xénophobe qui exclut la moitié de la population. La gauche doit faire deux choses : dénoncer et critiquer les approches xénophobes et néo-fascistes de l'extrême droite tout en luttant contre le néolibéralisme mondialisé.

Le débat actuel au sein de l'administration Trump et la « guerre commerciale » entre les États-Unis et la Chine (ou l'Iran) témoignent de cette conjoncture sans cesse changeante. Cela ne signifie pas que l'administration américaine ait soudainement abandonné le capitalisme néolibéral, mais c'est cependant un résultat de l'échec du capitalisme.

En attendant, une grande partie de la population se trouve dans une situation de précarité encore plus grande, exclue du système. La gauche doit prêter une attention particulière à ces mouvements et être prête à faire des propositions progressistes pour redresser nos économies et nos politiques. Cela part de nos politiques internationales de commerce et d'investissement et doit inclure ensuite toute une série de mesures de politique industrielle alternative si l'on veut assurer l'avenir de tous.

Nous espérons que le lecteur jugera cette brochure utile et instructive, et qu'elle sera une incitation à continuer à travailler en direction d'un système économique qui puisse fonctionner pour les majorités sociales.

## Acronymes

**ALE** : un accord de libre-échange est un traité étendu sur les taxes, les tarifs et le commerce qui inclut souvent des garanties d'investissement. Il suit globalement les règles de l'OMC.

**All** : un accord d'investissement international est un type de traité entre pays qui répond à des questions relatives aux investissements transfrontaliers, généralement dans un but de protection, de promotion et de libéralisation de tels investissements. La plupart des All couvrent l'investissement direct étranger (IDE).

**GATT** : l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce était un accord légal entre de nombreux pays, dont l'objectif principal était de promouvoir le commerce international en abaissant ou en supprimant les barrières tarifaires comme les tarifs ou les quotas. Le GATT a été signé par 23 nations à Genève le 30 octobre 1947 et a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 1948. L'accord est resté en vigueur jusqu'à la signature par 123 nations à Marrakech le 14 avril 1994 des accords de l'Uruguay Round, qui a établi l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

**OMC** : l'Organisation mondiale du commerce est une organisation intergouvernementale qui régleme le commerce international. C'est la plus grande organisation économique internationale au monde.

**NAFTA** : accord de libre-échange nord-américain (**ALENA** en français) signé par le Canada, le Mexique et les États-Unis, créant un bloc commercial trilatéral en Amérique du Nord. Cet accord est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Il doit être remplacé à la fin de l'année par l'Accord États-Unis-Mexique-Canada.

**TPP** : le Partenariat transpacifique était un projet d'accord de commerce, aujourd'hui abandonné, qui réunissait Australie, Brunei, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Vietnam et États-Unis. Signé le 4 février 2016, il n'a pas été ratifié comme cela était requis et n'a pas pris effet. Après que les États-Unis ont retiré leur signature, l'accord n'a pas pu entrer en vigueur. Le restant des nations a négocié un nouvel accord de commerce appelé Accord global et progressif de partenariat transpacifique, qui intègre la plupart des provisions du TPP et qui doit entrer en vigueur au 30 décembre 2018.

**TTIP** : le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement est un projet d'accord de commerce entre l'Union européenne et les États-Unis dont l'objectif est de promouvoir le commerce et la croissance économique mul-

tilatérale. Le TTIP est la plus grande initiative commerciale bilatérale qui ait été négociée à ce jour. Les négociations ont été interrompues par le président Donald Trump, qui initiait alors un conflit commercial avec l'UE. Trump et l'UE ont annoncé une trêve en juillet 2018, reprenant des pourparlers qui semblent similaires à ceux engagés pour le TTIP.

**CETA** : l'Accord économique et commercial global est un accord de libre-échange entre le Canada, l'Union européenne et ses États membres. Il est appliqué à titre provisoire, et a ainsi supprimé 98 % des tarifs douaniers entre le Canada et l'UE.

**JEFTA** : l'Accord de libre-échange entre le Japon et l'Union européenne est un accord de libre-échange incluant le Japon, l'Union européenne et ses États membres. Les négociations se sont terminées en décembre 2017. Le chapitre sur l'investissement a été exclu dans les négociations, son application ne sera donc votée que par le Parlement européen. Le vote doit avoir lieu avant la fin de l'année 2018.

**TiSA** : l'Accord sur le commerce des services est un projet de traité commercial international entre 23 parties : Australie, Canada, Chili, Hong Kong, Islande, Israël, Japon, Corée du Sud, Liechtenstein, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suisse, Taïwan, États-Unis, Union européenne (28 pays), Colombie, Costa Rica, Ile Maurice, Mexique, Panama, Pérou, Turquie, Pakistan et Paraguay. L'accord a pour but de libéraliser le commerce mondial des services, tels que banques, secteur de la santé et transports. L'Uruguay a abandonné les négociations après un débat démocratique sur l'impact de l'accord.

**Coopération réglementaire** : l'harmonisation des règles de manière à ce que les barrières non tarifaires soient levées. Sous sa forme actuelle, cela implique la création d'institutions, comme le Conseil de coopération réglementaire, qui décident des normes. Elle retire aux gouvernements la capacité de décider des normes, et le processus démocratique que cela implique.

**Une clause de la nation la plus favorisée** (également appelée « clause du client le plus favorisé » ou « clause de licencié le plus favorisé ») est une disposition contractuelle dans laquelle un vendeur (ou concédant) accepte de faire bénéficier un acheteur (ou licencié) des meilleures conditions proposées à tout autre acheteur (ou licencié). C'est un principe directeur de l'OMC, et cela oblige tout pays dans le cadre d'un accord multilatéral à proposer le même traitement à toute société d'une partie du traité.

# 1. Présentation des Accords de libre-échange<sup>1</sup> (ALE) et des Accords d'investissement internationaux (AII)

La création de l'Organisation mondiale du commerce au 1<sup>er</sup> janvier 1995 prenait appui sur le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et a eu une incidence sur la croissance exponentielle des accords de commerce et d'investissement internationaux. Entre 1989 et 2009 (l'année de la chute du mur de Berlin et l'année de la grande crise économique), le commerce mondial s'est considérablement développé, une croissance amorcée en 1973<sup>2</sup>. Le degré actuel d'ouverture au commerce est sans précédent. Le rapport exportation/PIB tel qu'il était en 2007 était bien supérieur à celui de 1913. De plus, le taux d'ouverture avait augmenté entre 1830 et 1870 (la première vraie période de globalisation) puis de nouveau entre le milieu des années 1970 et 2007, tandis qu'il a largement stagné à la fois au cours des décennies de ce que l'on a appelé la première globalisation (1870-1913) et au cours de ce que l'on a appelé « l'âge d'or » au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Inutile de dire que l'ouverture au commerce s'est effondrée pendant la Grande Dépression, retournant à son niveau du milieu du 19<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

L'Uruguay Round dans les années 1986 à 1994 a été une impulsion majeure pour l'ouverture de nouveaux marchés et le changement des règles dans un monde qui a vu la moitié de l'humanité rejoindre le commerce mondial. Ceci a eu un impact sur les règles du commerce. En 1992, avec l'accord de Maastricht, l'espace économique européen devient un marché unique avec d'importantes conséquences pour le commerce dans l'Union européenne. Depuis 1992, l'Union européenne a développé toute une série d'accords économiques avec la plupart des pays dans le monde. Le programme de la plupart de ces accords n'a pas seulement été de baisser les tarifs douaniers, mais aussi de déployer un programme de libéralisation, essentiellement au bénéfice des intérêts corporatifs.

- 
- 1 Nous utiliserons le terme « libre-échange » communément utilisé, bien que nous fassions en fait référence à la « déréglementation des échanges ».
  - 2 M. Roberts. *The Long Depression*. 2016 Haymarket Books. Chapitre 5.
  - 3 <https://voxeu.org/article/world-trade-historical-database>.

## **LES ANNÉES 1980 SONT DE RETOUR, NON SEULEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE, MAIS AUSSI EN POLITIQUE INTERNATIONALE : « LA TRIADE »**

Dans les années 1970 et 1980, « la triade » était, schématiquement, le directoire des anciennes factions fordistes du capital axé sur les exportations. La triade se composait des États-Unis, du Japon et de l'UE. Après la fin du grand cycle de croissance de l'après-guerre dans les années 1980, ce groupe cessa principalement d'être un intervenant majeur. Mais avec un certain « éclat », le groupe émergea de nouveau en 2017 au cours d'une réunion de l'OFM à Buenos Aires, déclarant la guerre à un ennemi non nommé : la Chine. Dans ses communications depuis lors, la Chine est rarement mentionnée, sinon entièrement passée sous silence. Le 26 septembre 2018, la triade publia une nouvelle déclaration. Le contenu de ce document souligne expressément trois évolutions du commerce international actuel, qui sont hautement toxiques, de son (!) point de vue. Premièrement : les entreprises d'État ; deuxièmement : les subventions à l'industrie ; et enfin, mais surtout : le transfert de technologies forcé. La Chine est ici le coupable évident, mais la Chine ne sera pas seule à souffrir des contre-mesures de la triade : elles toucheront l'ensemble du tiers-monde. La raison pour cela est que ces économies ne peuvent se développer sans subventions, sans un état fort dans l'économie, et sans transfert technologique, qui est la condition à l'apprentissage de nouvelles technologies. Il faut ajouter que le monde développé va se trouver devant un grand problème une fois qu'il aura compris qu'il faudrait cesser de parler d'économie durable pour agir réellement ; et nous ne pourrions obtenir quelque transformation écologique que ce soit de nos économies sans entreprises publiques, sans la fin du régime actuel de propriété intellectuelle (qui va à l'encontre du transfert de connaissances) et sans subventions massives en faveur de toutes sortes d'industries. Nous voyons que la triade, représentée par la commissaire européenne aux Affaires commerciales Cecilia Malmström et par les ministres du Commerce japonais et américain, joue un jeu très dangereux, et qui est absolument contraire aux défis auxquels l'humanité doit faire face en ce début de 21<sup>e</sup> siècle.

Résoudre ces défis sera d'autant moins facile qu'on a vu apparaître, depuis la crise financière de 2008, une tendance aux accords commerciaux méga-régionaux, des accords impliquant plus de deux pays et qui concernent de larges parts du commerce ou des investissements mondiaux. Parmi ce type d'accord figurent le Partenariat économique régional global (RCEP en anglais), le Partenariat Transpacifique (TPP), l'Accord sur le commerce des services (ACS, ou TiSA en anglais), et le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP).

## ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE (ALE)

Pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il y a deux types d'accords de libre-échange (ALE) : bilatéral et multilatéral. Tous deux sont basés sur la supposition que le libre-échange et la suppression des réglementations sur l'investissement mèneront à la croissance, à la diminution de la pauvreté, à une augmentation du niveau de vie et à des opportunités d'emploi.

De nombreux éléments laissent à penser, au contraire, que ce type d'accords se contente de donner aux sociétés transnationales (STN) plus de liberté pour exploiter les travailleurs et pour façonner l'économie nationale et globale dans le sens de leurs intérêts propres. Même si intuitivement, on pourrait affirmer que les travailleurs et la société devraient bénéficier des profits réalisés par les sociétés multinationales par le biais de ce que l'on appelle un effet de retombées, en réalité, dans bon nombre de cas, les bénéfices du commerce se cantonnent à une toute petite minorité de la population qui a accès aux mass médias et à l'arène politique, créant une image distordue. D'après la CNUCED, il n'y a pas de corrélation entre le nombre d'accords d'investissement signés et une croissance du PIB des pays. Il y a donc clairement lieu d'étudier le sujet de manière approfondie.

**Les accords bilatéraux** sont – dans le cas de l'Europe – généralement des accords entre pays voisins pour établir un système de coopération en matière de réglementation dans le but de faciliter les échanges commerciaux. De manière caractéristique, ces accords sont signés entre l'Europe centrale et l'Europe de l'Est (CEE) ou l'UE avec des pays qui sont en plein processus pour intégrer l'Union européenne. Le CETA en fait également partie.

**Les accords multilatéraux** sont des accords négociés selon les règles de l'OMC entre trois pays ou unions douanières, ou plus (par ex. TiSA). Les accords de commerce multilatéraux font baisser les tarifs douaniers et facilitent pour les entreprises l'importation et l'exportation à l'intérieur des pays signataires. Ces accords étant signés par de nombreux pays, ils sont plus difficiles à négocier, nécessitant un certain degré d'accord politique. Tous les signataires des accords multilatéraux s'engagent à ne pas offrir à un pays en particulier de meilleures conditions de commerce qu'aux autres.<sup>4</sup>

## ACCORDS D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAUX (AII)

Les Accords d'investissement internationaux (AII) sont des accords signés entre États qui définissent les droits spécifiques dont bénéficieront les investisseurs dans chaque pays. Cela s'inscrit parfois dans le cadre d'accords économiques et d'accords de libre-échange élargis, des « partenariats économiques » comme le CETA ou le TTIP, qui englobent également le commerce de biens et de services. Parfois, ils ne concernent que l'investissement. La forme la plus répandue d'accords d'investissement internationaux, ce sont les Traités bilatéraux d'investissement (TBI), ce qui signifie un accord signé entre deux pays. De nombreux pays dans le monde ont signé des accords d'investissement bilatéraux. À l'échelle mondiale, 2 363 TBI ont été signés et sont en vigueur, et 310 accords de libre-échange et accords économiques incluant des dispositions relatives à l'investissement.<sup>5</sup> Parmi les TBI existants, 1 810 environ ont été signés avec un État membre de l'UE ou avec l'UE elle-même.

Les conventions de taxation internationales et les traités de double imposition (DTT) sont également considérés comme des AII, dans la mesure où la taxation a généralement une incidence importante sur l'investissement étranger. C'est un point très important pour le futur des politiques fiscales globales et pour les débats menés actuellement en Europe sur la taxation au niveau mondial ou les déclarations pays par pays (CbCR).

---

4 Le statut de nation la plus favorisée confère à un pays les meilleures conditions commerciales qu'il puisse obtenir d'un partenaire commercial. Il standardise les réglementations commerciales pour tous les partenaires. Les entreprises économisent en frais juridiques puisque les règles sont les mêmes pour tous les pays. Les nations peuvent négocier des accords commerciaux avec plus d'un pays à la fois. Ces accords sont soumis à un processus d'approbation détaillé.

5 UNCTAD Investment Policy Hub, <http://investmentpolicyhub.unctad.org/IIA>.

La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) décrit les accords d'investissement bilatéraux comme « la protection la plus importante de l'investissement étranger international ». Ce système donne aux investisseurs étrangers – en particulier aux sociétés transnationales qui dominent l'économie mondiale – plus de droits et de pouvoir d'aller où bon leur semble et de piller à volonté. L'un des objectifs distinctifs des AII et des TBI est de garantir que les investisseurs de tout pays signataire pourront faire appel aux règles de l'OMC s'il faut régler un contentieux sous un système d'arbitrage international de l'investissement.

Le **Règlement des différends entre investisseurs et États (anglais : ISDS)** est l'un des mécanismes existants employés pour résoudre des différends entre investisseurs et États. Près de 90 % des TBI incluent l'ISDS. À l'origine, le système d'arbitrage international de l'investissement a été créé à la demande des pays occidentaux qui disaient avoir besoin d'un mécanisme de règlement des différends qui pourrait garantir un traitement spécial à leurs investissements dans les pays étrangers. De nombreux éléments nous permettent d'affirmer aujourd'hui que l'ISDS est en réalité une cour corporative permettant aux grandes sociétés et aux grands investisseurs de poursuivre en justice des gouvernements si ceux-ci engagent de nouvelles politiques ou des changements dans les réglementations qui pourraient nuire à leurs profits (actuels ou futurs). L'investisseur ou la société peut se servir de l'ISDS pour poursuivre un gouvernement s'il se trouve, par exemple, confronté à un changement ou à une nouvelle réglementation qui améliore notre système de santé, les normes du travail, les normes sociales ou encore la protection de l'environnement, mais qui pourrait nuire aux bénéfices de l'investisseur ou représenter une menace pour de futurs profits. Par ailleurs, la simple menace de se servir de ce mécanisme peut suffire à entraîner un effet de « gel réglementaire », c'est-à-dire que le législateur va réfléchir à deux fois avant d'approuver ou de modifier une loi ou une réglementation.<sup>6</sup>

Le nombre de dossiers ISDS a considérablement augmenté ces dernières années. Selon la CNUCED, en 2017, 65 nouveaux dossiers ISDS au moins liés à des traités ont été ouverts, ce qui porte à 855 le nombre total d'affaires connues.<sup>7</sup> À la fin de l'année 2017, les investisseurs avaient gagné environ 60 % de toutes les affaires, qui ont été tranchées sur le fond. Des milliards ont donc été employés pour payer ces litiges avec l'argent des contribuables. L'augmentation du nombre d'affaires

---

6 Pour en savoir plus, voir <https://www.bilaterals.org/spip.php?page=artbylang&lang=fr>.

7 <http://investmentpolicyhub.unctad.org/News/Hub/Home/1588>.

ISDS dans le monde s'avère être un business très lucratif pour l'industrie de l'arbitrage. Le coût légal moyen d'un litige dépasserait 8 millions de dollars et atteindrait dans certains cas plus de 30 millions de dollars<sup>8</sup>.

La bonne nouvelle, c'est que le système commence à être considéré comme biaisé grâce aux mouvements de contestation populaire et aux contestations légales initiées par différents pays. Le nombre de pays qui révisent leurs accords d'investissement augmente. Certains pays ont engagé des changements majeurs dans le régime d'investissement : l'Italie, l'Équateur, le Venezuela, la Bolivie, l'Afrique du Sud et l'Indonésie ont mis fin à de nombreux arrangements. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a statué sur le fait qu'au sein de l'UE, les Traités bilatéraux d'investissement contenant l'ISDS devaient être résiliés. On attend encore de voir les conséquences de cette décision. La CJUE légiférant sur l'ICS (l'ISDS remis au goût du jour) dans l'accord CETA a déclaré qu'il était incompatible avec la législation européenne. L'accord UE-Australie et UE-Nouvelle-Zélande risque bien de se terminer sans ISDS. Et une récente renégociation de l'accord NAFTA, qui devient désormais l'USMCA, entre les États-Unis, le Mexique et le Canada, n'inclut pas l'ISDS pour le Canada et les États-Unis, et l'inclut pour le Mexique, mais pour certaines parties du traité seulement. Le régime d'investissement est sous pression et est en train d'être révisé. Les discussions sont centrées sur un calendrier des réformes du système (à la CNUCED, à l'OCDE). Les discussions, cependant, devraient être orientées sur les fondements mêmes du système, c'est-à-dire sur le fait qu'un tel système n'a pas de raison d'être. Les tentatives réalisées par la Commission européenne pour changer l'image de l'ISDS, en proposant un nouveau système dont les modifications ne touchent qu'à de simples aspects de procédure, ne parviendront pas à nous laisser croire que le système ait été amélioré en aucune manière.<sup>9</sup>

---

8 Pour plus de détails, nous recommandons la publication par le Corporate Europe Observatory (CEO) et le Transnational Institute (TNI) au sujet de "Profiting from Injustice : how law firms, arbitrators and financiers are fuelling an arbitration boom", <https://www.tni.org/files/download/profittingfrominjustice.pdf>.

9 Le zombie ISDS, rebaptisé ICS, donnant le droit aux entreprises de poursuivre des États en justice, n'est pas prêt à mourir. Publié par le Corporate Europe Observatory (CEO), l'Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs (AITEC), AttacAustria, Campact, ClientEarth, Ecologistas en acción, Forum Umwelt & Entwicklung, Instytut Globalnej Odpowiedzialności (IGO), PowerShift, Seattle to Brussels Network (S2B), Traidcraft, Transnational Institute (TNI), Umanotera, Védegylet, Vrijdschrift, War on Want, 11.11.11., <https://corporateeurope.org/international-trade/2016/02/zombie-isds>.

### COMMENT ISDS EST DEVENU « l'acronyme le plus toxique d'Europe » (Cecilia Malmström)

En 2015, la Commission européenne a présenté les résultats d'une consultation publique sur la nécessité de maintenir l'ISDS dans les accords d'investissement pour l'accord commercial TTIP États-Unis-UE. Plus de 97 % des 150 000 participants ont rejeté l'inclusion de ce système, qui ne ferait qu'accroître les droits des investisseurs privés. À la même époque approximativement, plus de 3 millions de citoyens ont signé l'Initiative autogérée des citoyens européens contre le TTIP et CETA.

Les critiques provenaient de secteurs très variés : des spécialistes, des directeurs commerciaux, des organisations de la société civile, des syndicats, des organismes environnementaux, et de nombreux juges et avocats qui se sont insurgés publiquement contre ces tentatives de privatisation de nos systèmes de justice. De nombreux États membres de l'UE ont exprimé leurs inquiétudes à l'égard de ce système précis.

La nocivité politique de l'ISDS a obligé la Commission européenne à prendre certaines dispositions, si bien qu'en 2015, elle présentait une révision de toutes ses négociations d'accords d'investissement, et en même temps une proposition de remaniement de l'ISDS, rebaptisé ICS (International Court System), qui a finalement été incluse dans l'accord CETA et dans l'accord UE-Vietnam.

La dernière proposition en date de la Commission suggère ainsi d'intégrer les dispositions établies et futures de l'ISDS dans un « Tribunal multilatéral des investissements ». Ceci pourrait répondre à certaines questions de procédure, tout en maintenant le cœur du système biaisé et en préservant les privilèges injustifiés dont bénéficient les sociétés multinationales.

Cependant, la Cour européenne de justice a apporté une réponse à de récentes affaires judiciaires qui avaient donné du fil à retordre à l'UE, contrainte de continuer à défendre ce système biaisé de justice privatisée. L'avis CJCE 2/15 sur l'accord UE-Singapour décrète que tout accord incluant l'ISDS devra être ratifié par 38 parlements nationaux. Dans l'affaire Achmea c/ République slovaque, la CJCE déclare que les Traités bilatéraux d'investissement intra-UE contenant l'ISDS doivent être abandonnés. Et nous attendons encore l'avis CJCE 1/2017 pour savoir si l'ISDS dans le CETA est en conformité ou non avec la loi européenne.

**EXEMPLES D'AFFAIRES ISDS****Gabriel Resources Ltd. c/ Roumanie**

La richesse des ressources minérales du sol roumain est exploitée depuis l'époque romaine, ou même avant. La mine d'or gérée par l'État a été fermée fin 2006, avant que la Roumanie n'entre dans l'UE. Gabriel Resources Ltd. (une entreprise canadienne) a voulu ouvrir une nouvelle mine au début de 2010. Elle a dû faire face à une très vive opposition de la population, inquiète de l'impact de la mine sur l'environnement et la santé publique.

Le Parlamentul României, le parlement national roumain, a finalement rejeté le projet en juin 2014, et Roșia Montană, la commune concernée de l'ouest de la Transylvanie, a été classée site historique d'importance nationale par décret du ministère de la Culture en décembre 2015. L'activité industrielle était ainsi interdite dans la région.

Après que des milliers de Roumains ont fait fermer une mine d'or illégale, la compagnie se sert d'accords commerciaux pour poursuivre en justice le gouvernement roumain pour 4 milliards de dollars de pertes de bénéfices. La société civile organisée n'est pas invitée à participer à l'affaire et se mobilise pour faire entendre sa voix.

**Vattenfall c/ Allemagne**

La compagnie énergétique suédoise Vattenfall a poursuivi l'Allemagne en justice à deux reprises depuis le Traité sur la charte de l'énergie, pour perte de bénéfices de l'entreprise liée à la fermeture de deux centrales nucléaires suite au programme de sortie progressive du nucléaire approuvé par le parlement allemand. La compagnie réclame une compensation de 3,7 milliards d'euros.

**Veolia c/ Égypte**

En 2012, la corporation multinationale de services publics a engagé une procédure contre l'Égypte, réclamant 100 millions de dollars suite à des modifications dans la loi du travail égyptienne qui entraînait une hausse du salaire minimum. Affaire en cours (TBI Égypte-France invoqué).

**Eureko c/ Pologne**

En 1999, le gouvernement polonais publiait la mise en vente de 30 % du capital social de la compagnie d'assurance publique PZU. Eureko et Big Bank Gdanski S.A. ont été retenus comme acheteurs. Eureko planifiait alors d'augmenter sa participation à 51 % en utilisant l'offre publique initiale de 30 %.

Le refus de la Pologne d'achever la privatisation de PZU – qui aurait permis à Eureko d'obtenir une participation majoritaire dans la compagnie – a donné lieu à un litige. Le plaignant soutenait que la Pologne était revenue sur ses engagements initiaux. La Pologne avançait que les revendications d'Eureko se fondaient sur des revendications contractuelles basées sur une convention d'achat d'actions, ce qui les rendait irrecevables. Le tribunal a conclu que le gouvernement avait manqué aux obligations de la Pologne en vertu du TBI Pays-Bas-Pologne. L'affaire a été réglée en 2005 pour quelque 2 milliards d'euros en faveur de l'investisseur (TBI Pays-Bas-Pologne invoqué).

Source : <https://isds.bilaterals.org/>

## 2. Accords de libre-échange et Accords d'investissement internationaux : de quoi s'agit-il vraiment ?

Dès qu'un TBI ou un All est signé, de *super*-pouvoirs sont donnés aux investisseurs et aux grandes sociétés des pays signataires, qui autorisent les entreprises transnationales à sécuriser leurs « droits » et à protéger leurs affaires par le biais de mécanismes privés tels que l'ISDS (Mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États). Cette loi corporative mondiale signifie que l'on utilise la juridiction internationale pour protéger les grandes sociétés plutôt que la population sur la planète. C'est en fait une manière de transférer les pouvoirs des États, l'essence même de la démocratie, vers le grand capital transnational<sup>10</sup>. Ceci n'est pas seulement lié à l'utilisation du seul mécanisme ISDS, mais aussi à tout un ensemble de mécanismes qui enferment les gouvernements dans cette loi corporative mondiale.

### CLAUSES D'AJUSTEMENT ET CLAUSES SUSPENSIVES

Ces deux dispositions font partie de ce que Stephen Gill appelle le « nouveau constitutionnalisme ». Les politiciens qui signent les accords commerciaux travaillent en collaboration à une véritable conspiration contre leurs propres citoyens, puisqu'ils « ligotent » leur propre peuple en signant un ALE avec clause d'ajustement. Selon la Commission européenne : « Une «clause d'ajustement» est une provision en vertu de laquelle les parties s'engagent à ce que, si elles décident à l'avenir unilatéralement de continuer à ouvrir leurs marchés respectifs dans un secteur spécifique, une telle ouverture soit «immobilisée» – c.-à-d. qu'il n'y a pas de retour en arrière possible. »<sup>11</sup>

L'UE est également très directe en ce qui concerne la signification d'une clause suspensive pour la capacité d'une démocratie à régler sa propre économie après avoir signé une ALE incluant une telle clause : « La clause suspensive dans un accord de commerce signifie que les parties doivent lister toutes les barrières lorsqu'elles sont sur le point de s'engager et qu'elles ne pourront ensuite plus introduire aucune nouvelle barrière. »<sup>12</sup>

10 Hernández Zubizarreta, J. and Ramiro, P. "La mercantilización de la Democracia", 2018.

11 Commission européenne : "Services and investment in EU trade deals – Using 'positive' and 'negative' lists", avril 2016.

12 Commission européenne : "Trade in Service Agreement (TiSA)", Factsheet, 26 septembre 2016.

## **« INTÉGRATION PROFONDE » ET COOPÉRATION RÉGLEMENTAIRE – LE LOBBYING, PARTIE PRENANTE OFFICIELLE DU PROCESSUS LÉGISLATIF**

Les « accords de libre-échange du 21<sup>e</sup> siècle » n'ont plus pour objet la réduction des droits de douane, mais plutôt l'alignement de normes techniques de production et de distribution. Dans le meilleur des mondes capitalistes, il n'y aurait plus qu'une seule agence définissant les normes, ce qui permettrait aux quartiers généraux des chaînes de valeur mondiales de produire dans le monde entier en suivant partout les mêmes règles. Les prix seraient considérablement baissés dans la mesure où il ne serait plus nécessaire de les adapter aux règles nationales. Heureusement pour nous, et malheureusement pour le capital transnational, les parlements nationaux ont toujours la prérogative de définir les règles et les normes en vertu de leurs propres décisions. Pour contourner cette souveraineté nationale, la nouvelle génération d'ALE inclut des mécanismes de coopération réglementaire. L'idée étant que les « stakeholders », alias les cabinets juridiques travaillant pour les grandes entreprises multinationales, trouvent de nouvelles normes de produits indispensables qu'ils feraient intégrer dans les procédures législatives. La coopération réglementaire est ainsi un exemple tout à fait typique de ce que veut dire « intégration profonde ». Parmi les autres aspects de cette « intégration profonde », on trouve des tentatives pour réduire plus rapidement les différences entre les diverses normes nationales que ne pourrait le faire à court terme la coopération réglementaire. La reconnaissance mutuelle de l'équivalence ou des actes réglementaires aurait un impact immédiat et serait par conséquent plus que bienvenue pour les factions du capital transnational. Pour les citoyens, les travailleurs et les consommateurs, cela aurait des conséquences extrêmement négatives et conduirait immédiatement à une course vers le bas dans la réglementation des produits. Un pays qui afficherait les plus basses normes relatives à l'environnement et au droit du travail aurait toujours un avantage compétitif vis-à-vis de ses partenaires commerciaux et subirait par conséquent une forte pression, qui l'obligerait à abaisser lui aussi ses propres réglementations.

### **PROGRAMME DE DÉRÉGLEMENTATION**

Les lois du travail et les lois environnementales font l'objet d'attaques agressives dans les négociations et l'application des accords de commerce et d'investissement internationaux. Le droit de réglementer ces questions comme d'autres domaines politiques d'intérêt social est restreint pour les gouvernements actuels et

futurs par la participation à de tels accords d'investissement internationaux. Le marché mondial des capitaux n'aime pas s'entendre dicter ce qu'il doit faire par des gouvernements. Les investisseurs étrangers aimeraient que les gouvernements leur accordent, à eux et à leurs investissements, des conditions tout aussi favorables qu'aux investisseurs et investissements nationaux. De nombreuses sociétés transnationales, et les puissants gouvernements sur lesquels elles s'alignent, soutiennent que la réglementation nationale basée sur une vision progressiste interfère avec les droits des affaires et crée un climat d'incertitude chez les investisseurs. Par le biais d'accords internationaux, comme les accords d'investissement bilatéraux, elles cherchent à obtenir des droits contraignants, exécutoires (mais aucune responsabilité) et la fin d'une réglementation gouvernementale de l'investissement.

### **ACCROISSEMENT DES PRIVILÈGES DES INVESTISSEURS**

En incluant des définitions larges de termes tels qu'« investisseur » ou « investissement », ces accords offrent une protection très étendue aux investisseurs étrangers. On dénombre aujourd'hui près de 3 000 traités d'investissement, 90 % d'entre eux incluant le mécanisme ISDS (cf. chapitre précédent). La signature de méga-traités, comme le CETA ou le TiSA, risque d'accroître les privilèges des investisseurs et les risques de devoir faire face à des réclamations de plus en plus nombreuses au titre de l'ISDS. Si l'UE signe les nouveaux accords programmés, elle va contribuer à un développement massif du système et ouvrir à un grand nombre de sociétés l'accès à ce système de privilèges. Au lieu de développer le système, il nous faudrait des règles contraignantes pour que les compagnies transnationales soient tenues de respecter les droits de l'homme et qu'elles soient rendues responsables de leurs activités dans le monde.

### **3. La crise au sein de l'Organisation mondiale du commerce et les réformes nécessaires. Divisions à l'OMC : que signifient-elles ?**

Les acteurs progressistes n'ont jamais beaucoup aimé l'OMC, et c'est bien naturel. Mais, depuis quelques années, ces acteurs se sont souvent trouvés dans l'étrange position de défendre l'OMC contre des actions unilatérales. L'OMC n'a jamais joué un rôle progressiste et il est évident que cette institution n'a rien à offrir pour résoudre les actuels défis mondiaux.

Il est également juste d'affirmer que l'OMC, et avec elle le système commercial multilatéral, fait face à une crise profonde. Les États-Unis ont proposé la nomination de nouveaux juges, ce qui pourrait conduire à l'effondrement du système de règlement des différends de l'OMC en 2019. Mais il n'y a pas que la branche judiciaire de l'OMC qui soit presque morte. Il y a quelques années, la branche législative de l'OMC a été bloquée également ; il n'y a plus aucun « processus législatif » : les négociations ont été arrêtées. Qui profitera d'un système de réglementation sans juges ? Seules les grandes puissances profiteront de cette situation proche de la « loi de la jungle ».

Ces derniers temps, les divergences au sein des grands pays capitalistes et des institutions qu'ils dominent se sont tendues. L'OMC est probablement l'institution qui illustre le plus clairement ces nouvelles tensions qui se sont développées avec la crise financière et économique de 2008 et qui ont amené un paysage politique changeant. Les anciens partis et politiciens néolibéraux sont lassés de promouvoir les ALE, comme ceux des années 1990 et 2000. L'exemple le mieux connu en est le débat actuel sur la réforme de l'OMC. L'Union européenne cherche à promouvoir une réforme qui devrait permettre de conserver l'équilibre de forces actuelles contre les propositions américaines qui, pour paraphraser Donald Trump, cherchent à faire passer l'Amérique d'abord.

L'actuel dirigeant de l'OMC, Azevêdo, a assez rappelé que l'organisation, qui avait été créée pour promouvoir le « libre-échange » et qui a vu la Chine et la Russie rejoindre ses rangs récemment, a publiquement appelé les leaders nationaux à défendre le « système commercial multilatéral » contre les pressions protectionnistes. On a créé une fracture artificielle au sein de l'élite politique, où chacun est présenté comme différent de l'autre : les démocratiques mais libre-échangistes

Justin Trudeau, Emmanuel Macron et Angela Merkel, contre les protectionnistes mais antidémocratiques Erdoğan, Orbán, Salvini, Bolsonaro et Trump. Les mondialistes contre les nationalistes, comme aime à l'écrire certains représentants de la presse libérale.

Cette situation doit être dénoncée par les forces de gauche. Les payeurs de certains des dirigeants d'organisations qui représentent les intérêts économiques des élites des pays les plus riches critiquent le fait que cela ne rend pas ces institutions moins agressives lorsqu'il s'agit de droit du travail, d'environnement et de rachat d'entreprises.

Assez curieusement, dans le même appel à préserver le « système de commerce multilatéral » (dans le cadre de la discussion mentionnée plus haut entre les différents dirigeants), ils admettent que le « système commercial « n'est pas parfait », mais il représente le meilleur effort des gouvernements du monde entier collaborant depuis 70 ans à trouver des manières de coopérer sur les questions commerciales ». En dépit de l'appel d'Azevêdo il n'y a pas si longtemps de cela, l'OMC affirme que le système était impeccable et qu'il n'y avait pas d'autre alternative. L'OMC doit faire l'objet d'une réforme fondamentale et totale de ses principes et de son fonctionnement, en particulier au regard de la crise climatique.

Peu de temps après la mise en garde de Cecilia Malmström sur un possible effondrement de l'OMC, la Commission européenne a présenté un projet pour une réforme de l'organisation. Le Japon et les États-Unis ont présenté de leur côté une autre proposition commune (en dépit du fait que Trump se soit retiré du TPP), et le Canada en a présenté une autre. Il est important de noter que ces quatre pays (ou entités économiques comme l'UE) représentent les nations les plus développées et industrialisées, avec des intérêts économiques dans le monde entier. À notre connaissance, aucune proposition émanant, par exemple, de Bolivie, d'Équateur, du Bhoutan ou du Mali n'a été enregistrée. Ce seul fait indique la direction que prend la future réforme.

Il est important de comprendre que quel que soit celui qui financera la future OMC (et l'OCDE, le FMI, etc.), il choisira le ton qui sera donné à l'organisation, et ses intérêts seront au cœur de la politique de l'organisation. Donc, en un sens, les discours conflictuels entre certains pays et leurs institutions peuvent être considérés à la fois comme un réajustement et comme une sorte de débat interne entre différentes ailes parmi les défenseurs du libre-échange et de l'élite néolibérale.

Le fait que certains pays donnent l'impression de « devenir protectionnistes » ne doit pas nous laisser croire qu'ils n'ont pas parmi leurs priorités politiques ce même programme néolibéral de privatisation des services publics, niant le chan-

gement climatique et attaquant les droits des travailleurs. Leur volonté de modifier le système est plutôt un désir d'exporter leur chômage et leurs problèmes économiques internes, avant d'être une remise en question du vieux paradigme. C'est un point important pour garder en mémoire qu'il ne faut pas se laisser bernier par tout cela ou par toute autre déclaration publique.

## **QUELS ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE ET ACCORDS D'INVESTISSEMENT AU PROGRAMME DE L'UE ?**

L'UE envisage d'approuver un ensemble de neuf nouveaux accords de commerce et d'investissement au cours du présent mandat parlementaire. Parallèlement à ces accords relativement complexes, il y a la question du Brexit et de l'éventualité imminente d'un accord avec le Royaume-Uni. L'Union européenne a signé plus d'un millier d'accords, que ce soient des ALE, des accords de partenariat économiques ou d'autres types d'accords, avec la grande majorité des membres de l'OMC.

Parmi les principaux accords que l'UE souhaiterait voir conclus dans les mois qui viennent figurent :

**CETA** : l'accord UE-Canada (Accord économique et commercial global) est entré en application provisoire le 21 septembre 2017. Cela signifie que la majeure partie des points du traité peut déjà être appliquée. Des incertitudes subsistent cependant autour du traité avec le Canada, le processus de ratification étant toujours en cours. La plupart des États membres n'ont pas encore approuvé cette ratification et la Cour européenne de justice doit encore légiférer sur la compatibilité de l'ISDS avec la loi européenne.

**JEFTA** : (Accord de libre-échange Japon-UE). La Commission européenne et le Premier ministre japonais ont signé le traité en décembre 2017. La Commission a ensuite proposé que l'accord soit de la compétence exclusive de l'UE, ce qui signifie qu'aucune ratification par les parlements des États membres n'est requise. En juillet 2018, le Conseil européen a décidé de signer le traité, qui attend désormais d'être voté au Parlement européen (décembre 2018). Avec le JEFTA, les grandes sociétés, à la fois au Japon et en Europe, auront des pouvoirs sans précédent. L'accord inclut un chapitre sur la coopération réglementaire qui ouvre des portes aux sociétés transnationales, leur permettant d'influer sur les réglementations nationales. L'UE a retiré l'ISDS du JEFTA et a proposé pour le remplacer un accord séparé consacré uniquement à l'investissement, ce qui revient à peu près au même que d'avoir l'ISDS. Le traité adopte également un système de « listes négatives » pour la libéralisation des services : tout service qui n'est pas explicitement exclu

de l'accord est considéré comme un marché ouvert à la libéralisation.

**UE-Mexique** : l'Union européenne et le Mexique ont passé un « accord politique » en avril 2018 afin de « moderniser » l'accord de commerce signé il y a vingt ans et qui est toujours en vigueur. L'objectif d'un tel accord était d'accompagner les négociations sur le TTIP et le CETA. Avec les inconnues actuelles concernant le processus TTIP, l'issue qui sera donnée à l'accord avec le Mexique reste incertaine.

**Traité UE-Mercosur** : le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay composent le Mercosur (le Venezuela est aujourd'hui suspendu), la région la plus désirable d'Amérique du Sud pour l'Union européenne. L'accord est très avancé même si des points sensibles doivent encore être clarifiés, notamment, à l'heure actuelle, les relations avec l'actuel président du Brésil. On en est au 36<sup>e</sup> tour des négociations, mais on n'a toujours pas de « progrès décisifs »<sup>13</sup> sur les dissensions majeures relatives au transport maritime et à l'importation et l'exportation d'automobiles, de viande et d'agro-carburants.

**TISA** : Accord sur le commerce des services. C'est peut-être le plus complexe de tous les accords mentionnés jusqu'ici. Fort heureusement pour nous, les négociations sont actuellement à l'arrêt. Le TISA est un accord entre 23 parties (22 pays plus l'UE). En 2014, WikiLeaks a fait paraître une ébauche classifiée de l'annexe relative aux services financiers de la proposition.<sup>14</sup> L'accord couvre environ 70 % de l'économie mondiale des services dans des domaines comme les banques, la santé et le transport. Les services sont un secteur-clé de l'économie qui englobe 75 % de la production économique américaine et près de 75 % de l'emploi et du produit intérieur brut des États de l'UE.

**UE-Royaume-Uni, l'ALE post-Brexit** : de nombreux défis auxquels est confronté le système commercial capitaliste d'aujourd'hui convergent dans le processus du Brexit, comme sous l'effet d'une loupe. D'une part, l'interruption potentielle des chaînes de valeur mondiales pourrait conduire à une crise économique, ce qui frapperait inévitablement les travailleurs, leurs familles et les régions touchées. D'autre part, on pourrait avancer que les objectifs politiques du Labour Party sous Corbyn pourraient être atteints plus facilement hors des règlements de l'UE : un État plus fort qui travaillerait à la réindustrialisation de l'« hinterland » anglais et irait vers une renationalisation des secteurs économiques stratégiques. Quoi qu'il

---

13 Politico Morning Trade, 22/11/2018, ou <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/en/committees/video?event=20181120-1430-COMMITTEE-INTA> (traduction française à choisir en ligne).

14 <https://wikileaks.org/tisa-financial/analysis.html>.

en soit, le processus labyrinthique du départ de la Grande-Bretagne de l'Union européenne après le Brexit va donner lieu à un accord commercial dans la lignée de celui qui a été mis en place avec le CETA. La bataille commerciale menée par les États-Unis avec ses tarifs sur l'aluminium et l'acier pourrait bien conduire à la signature d'un traité qui va soit approfondir la vision néolibérale du multilatéralisme, et abandonner les promesses de délocalisation de l'emploi faites sur le papier par les partisans du Brexit, soit se fonder sur les promesses d'une refonte de politique commerciale sur le modèle anglo-saxon, des promesses portées par le dirigeant travailliste Jeremy Corbyn. Les négociations du Brexit montrent qu'aussi bien le libre-échange de l'UE que le protectionnisme incompris de Trump poursuivent un même objectif de marchandisation.

En plus de ces 8+1 accords, l'Union européenne a passé toute une série d'accords avec de nombreux pays dans le cadre de ce que l'on appelle la Politique européenne de voisinage (pays voisins des États membres de l'Union européenne).

**EU-Ukraine** : l'Accord d'association entre l'Ukraine et l'Union européenne établit une association politique et économique entre l'UE et l'Ukraine, son voisin de l'Est. L'accord est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017, mais certaines parties étaient provisoirement appliquées auparavant. Le gouvernement néerlandais s'est vu forcé d'organiser un référendum non contraignant, avec pour résultat un rejet de l'accord. Au regard du conflit actuel entre l'UE et la Russie, cet accord est hautement géopolitique. Il vient renforcer un projet de stabilisation du FMI pour l'Ukraine qui prônait la privatisation des services publics et la marchandisation du secteur de la santé. Les deux parties (l'UE et l'Ukraine) se sont engagées à coopérer sur des politiques économiques et une législation communes, ainsi que sur une réglementation touchant à un grand nombre de domaines dont l'égalité des droits pour les travailleurs, des avancées en matière de politique des visas et de libre circulation des personnes, un échange d'information et d'équipes dans le domaine de la justice, la modernisation de l'infrastructure énergétique de l'Ukraine, et son accès à la Banque d'investissement européenne. En réalité, l'Union européenne impose une longue série de mesures comparables à celles de la Troïka en Grèce. Cet accord établit par ailleurs une zone de libre-échange effective et globale entre les parties. Certains en Ukraine y voient une étape préliminaire à l'entrée dans l'Union européenne. L'accord engage également les parties à promouvoir une convergence progressive relative à la Politique européenne de sécurité et de défense commune et aux politiques de l'Agence européenne de défense suspendues depuis 2008.

## ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION

Avec l'accord ukrainien, l'UE achève sa « zone tampon » commerciale, ce qui va créer une zone « réglementaire » entre les États membres de l'UE et les pays candidats<sup>15</sup> d'une part, et le reste du monde de l'autre. Cette zone aura un statut intermédiaire particulier et sera une zone importante pour des questions telles que la gestion de la migration.

Les deux zones dans lesquelles l'UE est en train de développer ce que l'on appelle une « stratégie de stabilisation » par le biais du commerce sont :

En premier lieu, l'Union pour la Méditerranée (UpM), une organisation intergouvernementale de 43 États membres de l'Europe et du bassin méditerranéen : les 28 États membres de l'UE et 15 pays méditerranéens partenaires d'Afrique du Nord, d'Asie de l'Ouest et du Sud de l'Europe. Elle a été fondée le 13 juillet 2008 au Sommet de Paris pour la Méditerranée dans le but de renforcer le Partenariat euro-méditerranéen (Euromed). Elle avait été configurée en 1995 sous le nom de Processus de Barcelone, mais, sous la pression allemande, elle n'a jamais vraiment obtenu d'influence politique. Son secrétariat général est à Barcelone, en Espagne. La finalité de l'UpM est d'encourager la stabilité et l'intégration dans toute la région méditerranéenne. Elle a été créée comme un forum pour débattre des questions stratégiques régionales et pour développer (à l'avenir) une zone de libre-échange méditerranéenne qui permettrait de garantir la stabilité dans la région. Le « Printemps arabe » et la chute d'un certain nombre de régimes ont mis une fin abrupte aux changements de tout bloc commercial stable. Bien que l'infrastructure de l'UpM existe toujours, l'UE pousse aujourd'hui à des accords individuels avec ces pays, avec des opportunités d'investissement.

Le **Partenariat oriental** est une sorte de dimension septentrionale de l'Union pour la Méditerranée dans le sens où il fournit un forum institutionnalisé pour discuter d'accords en matière de visa, de conventions de libre-échange et d'accords de partenariat stratégique avec les voisins orientaux de l'UE, tout en évitant le sujet controversé de l'adhésion à l'Union européenne. Son périmètre géographique regroupe l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine. Contrairement à l'Union pour la Méditerranée, le Partenariat oriental n'a pas de secrétariat propre, mais est contrôlé directement par la Commission européenne. C'est une sorte de deuxième division, où le gagnant a une chance de jouer en première ligue si l'UE en décide ainsi.

---

15 L'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie sont des pays candidats.

Depuis sa création à Maastricht il y a 25 ans, l'Union européenne a été un ardent défenseur des accords de libre-échange. Depuis la disparition de ce que l'on a appelé les vrais États socialistes, l'UE a encouragé les accords avec tous ses voisins dans la perspective de les intégrer autant que possible au marché commun, soit en tant que pays associés, soit en tant que pays dépendants économiquement du marché commun. La politique extérieure de l'UE est très fortement liée à sa politique commerciale et, comme nous l'avons mentionné, elle y est étroitement liée parce que c'est l'un des rares outils que la Commission européenne puisse utiliser sans en demander la permission aux États membres.

## **ET MAINTENANT, UN TOUT AUTRE SUJET : COMMERCE ET RÉVOLUTION NUMÉRIQUE**

Les données numériques sont « le nouvel or noir » de l'économie globale du monde capitaliste postfordiste. Plus on rassemble de données, plus elles deviennent pertinentes pour les algorithmes. C'est seulement avec de très grandes quantités de données que la surveillance « big data », l'anticipation et l'intelligence artificielles peuvent fonctionner comme il faut. C'est, par exemple, un grand problème pour l'Allemagne. Le marché est tout bonnement trop petit pour le volume de données requis. C'est pourquoi l'Allemagne attribue une telle importance à un marché numérique commun, dont sa propre économie, en tant qu'axe central des chaînes de valeur de l'UE, serait la première à profiter. Au sein de l'UE, l'industrie allemande a besoin d'absorber des « données brutes » périphériques. Imaginez à quel degré on y joue aux « jeux des données ». « Récolter » des données n'est pas un problème ; des consommateurs bien formés les produisent eux-mêmes en permanence et les transmettent avec insouciance aux entreprises. Encore une fois, le seul problème, ce sont les États, les frontières et les réglementations. Il n'y a pas de limites naturelles, physiques – uniquement des limites politiques. C'est uniquement la souveraineté nationale qui sépare les grandes entreprises internationales de traitement des données du vaste océan des données. Il n'est donc pas étonnant que les GAFAM aient lancé une grande offensive ces dernières années pour bloquer toute réglementation supplémentaire du marché des données. GAFAM est l'acronyme pour Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive, mais elle caractérise les (actuels) nouveaux grands monopoles du capitalisme des données des temps à venir. Tous sont américains et tous sont soutenus par l'immense pouvoir de la machine d'État et de l'armée américaines. Quel est leur objectif ? Les GAFAM cherchent à conclure des accords de commerce internationaux qui promettent de stopper toute régle-

mentation future du transfert et du traitement de données et qui abandonnent le droit à la vie privée. La politique doit encore apprendre à réglementer un marché qui commence tout juste à se développer, et c'est donc le parfait moment pour les grands monopoles internationaux de stopper toute réglementation de leurs marchés. Si cette stratégie réussit, toute tentative que pourra faire un pays du tiers-monde pour développer son économie sera vouée à l'échec, puisqu'il n'aura pas accès au plus puissant des produits du futur : les données.

## 4. Impacts du système actuel de commerce international

### LE COMMERCE AMÈNE-T-IL UNE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ?

L'un des principaux arguments des défenseurs des ALE et All est que ces accords seraient un moyen d'échapper à la pauvreté. Le commerce crée toujours de nouvelles opportunités et du développement, et réduit ainsi la pauvreté – c'est à peu près ce que disent les partisans du libre-échange. Le 11 octobre 2018, par exemple, Christine Lagarde avançait dans le Financial Times<sup>16</sup> que le commerce avait sorti des millions de gens de la pauvreté. Mais est-ce bien vrai ?

Avant et après la crise financière et économique, la croissance économique a eu pour seul effet corollaire de rendre les riches encore plus riches. Nous avons réuni quelques exemples qui illustrent comment les accords de commerce et d'investissement ont été utilisés :

#### ARGENTINE

À la fin de l'année 2001, l'Argentine faisait défaut de 132 milliards de dollars sur ses remboursements durant la dépression. Le produit intérieur brut était tombé de 28 %, 57,5 % des Argentins vivaient dans la pauvreté, et le taux de chômage s'envolait à plus de 20 %. Ceci était la conséquence directe d'une période d'ouverture de l'économie.

Dans l'incapacité de payer ses crédateurs, l'Argentine a restructuré sa dette en deux phases de négociations. Le programme accordait un escompte de deux tiers sur les obligations, mais prévoyait un mécanisme pour des paiements plus élevés quand l'économie du pays se serait redressée, ce qu'elle a fait. Une large majorité des détenteurs d'obligations – 93 % – ont accepté la proposition. Parmi la petite minorité qui refusa la proposition figuraient des investisseurs qui avaient acheté une grande partie de leurs obligations à de forts escomptes, bien après que le pays n'ait fait faillite et même après la première phase de restructuration. On parle aujourd'hui communément pour ces investisseurs de « fonds vautours ».

Les principes responsables de prêts et d'emprunts des Nations unies<sup>17</sup> sont que les « prêteurs doivent être prêts à engager en toute bonne foi des discussions avec le débiteur et d'autres crédateurs pour trouver une solution satisfaisante pour tous ».

16 <https://www.ft.com/content/a83bef10-cd19-11e8-b276-b9069bde0956>.

17 [https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/gdsddf2012misc1\\_en.pdf](https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/gdsddf2012misc1_en.pdf).

Au début des années 1990, sous le gouvernement Menem et dans une période de libéralisation du pays, l'Argentine a accumulé 22 milliards de dollars de déficits entre 1992 et 1999 ; le déficit des transactions courantes, qui inclut le paiement augmenté des intérêts de la dette extérieure et les déficits du commerce de services, a atteint un déficit record de 14 milliards de dollars pour la seule année 1998.<sup>18</sup>

On comptait sur des entrées considérables de l'investissement étranger pour équilibrer les transactions courantes, mais celles-ci n'ont pas été suffisantes et la Banque centrale a été une fois de plus obligée de recourir à l'emprunt pour protéger la valeur du peso contre une telle pression (principalement avec des obligations flottantes, qui étaient alors les plus demandées dans les pays en développement). Ainsi, ouvrir l'économie argentine n'a pas conduit à la baisse de la pauvreté escomptée ! Au contraire, l'effet de cette ouverture sur la population a été une très forte augmentation du chômage et de la pauvreté.

#### SODAS AU MALI, SÉNÉGAL, GABON, ETC.

La multinationale française Castel est la troisième plus grande entreprise de vins au monde, avec 571 millions de bouteilles, et le second plus grand producteur de boissons non alcoolisées en Afrique. En 1990, la compagnie française achetait le monopole d'État BGI (Brasseries et Glacières Internationales) au Bénin, en Algérie, au Maroc, à Madagascar et à la RDC. Alors que l'entreprise se développait avec succès – grâce aux politiques de libéralisation du commerce – elle licencia des milliers d'ouvriers. Elle acheta ensuite l'industrie sucrière de la région et imposa un monopole sur le sucre dans la zone de commerce d'Afrique centrale (CEMAC), protégée par un tarif extérieur qui rend les importations presque impossibles. Et tout cela selon un rapport de l'OMC<sup>19</sup>. Cette compagnie a aujourd'hui la capacité de forcer la main des gouvernements nationaux, et le marché local est entièrement dépendant des décisions prises au siège parisien. La compagnie française soutire chaque année en Afrique des millions d'euros de profits qui partent vers l'Europe grâce à la politique du FMI, et en bloquant le commerce concurrentiel avec une politique de financement de politiciens locaux au gouvernement<sup>20</sup>.

Il est indéniable qu'en termes historiques, le commerce, comme la migration, a

---

18 <https://www.nytimes.com/2016/04/01/opinion/how-hedge-funds-held-argentina-for-ransom.html>.

19 [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tpr\\_f/tp385\\_crc\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tp385_crc_f.htm).

20 <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/10/BLAMANGIN/59159>.

eu certains effets positifs pour l'humanité. Mais cela n'est pas ce dont on parle. La question, c'est que le prétendu « libre-échange » est hautement réglementé en faveur des nations les plus puissantes et, parmi elles, encore une fois, seulement en faveur des élites qui dirigent ces pays. Il serait bon que l'on commence à dire les choses telles qu'elles sont : le commerce bénéficie aux plus fortunés. Les quelques exemples mentionnés plus haut ne sont que des exemples choisis sur la manière dont le commerce est plié et tordu au profit des grandes multinationales et des pays dans lesquels elles ont leur siège.

## **LE COMMERCE INTERNATIONAL AGGRAVE LA CRISE ÉCOLOGIQUE**

Le 1<sup>er</sup> janvier 1994, L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entrait en vigueur pour le Canada, les États-Unis et le Mexique. Pour la première fois, ce traité intégrait un chapitre avec des recommandations relatives au développement durable. Suite à cela, l'OMC et l'Union européenne ont ajouté des recommandations sur la nécessité du développement durable dans tous les accords de commerce et d'investissement. Plus de 20 ans après, et sur une planète avec plus de flux commerciaux que jamais, le développement durable n'existe toujours pas. Tout indique au contraire que l'on se dirige dans une direction opposée. Cependant, la Commission européenne a proposé une stratégie remaniée pour l'actuelle vague d'accords de commerce et d'investissement, qui a pris la forme d'un « chapitre développement durable », un nouvel élément pour légitimer une politique commerciale non durable. Le contenu de ces chapitres, qui devront être inclus à tous les ALE futurs, est caractérisé par la nature purement déclarative et facultative des recommandations, selon le même schéma que les mécanismes de responsabilité sociale des entreprises. Les dispositions coercitives et les mécanismes contraignants font toujours défaut.

La nouvelle génération d'accords de commerce et d'investissement a apporté des dangers supplémentaires. Ceci parce que l'un des objectifs majeurs de ces accords est d'affaiblir ou de supprimer les réglementations de toutes sortes. Ces réglementations représentent dans de nombreux cas les seuls obstacles protégeant la nature de la dévastation par le capitalisme mondial qui doit consommer toujours plus de ressources et de territoires.

Inévitablement, le commerce international implique une dégradation environnementale accrue, liée à son besoin évident de construire toujours plus d'infrastructures et de faire voyager les produits toujours plus loin. En conséquence, la production de gaz à effet de serre augmente, ainsi que la consommation d'énergie.

Ne serait-ce que pour cela, on peut clairement dire que le commerce international est non durable et que la seule possibilité d'ajouter des « clauses durables » serait de limiter considérablement le commerce international.

L'augmentation du volume du commerce mondial intensifie la pression sur les ressources naturelles, menant à des destructions toujours plus grandes des habitats naturels et à une surexploitation des espèces. Selon des données récentes, au moins un tiers des menaces pesant sur la biodiversité à l'échelle mondiale est lié à la production destinée au commerce international, et 11 % environ de l'eau souterraine extraite est utilisée pour irriguer des cultures destinées à l'exportation<sup>21</sup>. Le commerce international engendre également une plus grande utilisation des combustibles fossiles, inhérente à l'augmentation des biens transportés sur de longues distances. Cela signifie plus d'émissions de gaz à effet de serre, et les effets dévastateurs sur le climat qui en résultent.

L'augmentation des transports à longue distance a également un impact important sur la crise écologique. En 2001, 5,3 des 22 gigatonnes de CO<sub>2</sub> déversé dans l'atmosphère étaient issues du commerce international<sup>22</sup>. Même si l'on n'a pas de chiffres actuels isolant l'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> du transport de biens lié aux activités du commerce international, nous savons que les secteurs aérien et maritime internationaux représentent 4 à 8 % des émissions globales et que le quota pourrait atteindre près de 40 % en 2050 si l'on ne change pas le cours des choses<sup>23</sup>.

L'Union européenne doit adopter des mesures visant à réduire les effets de la mondialisation du commerce en encourageant la délocalisation des processus de production et un changement du mode de production et de consommation. Des mesures doivent être mises en place pour réduire enfin l'empreinte écologique et la dette de l'Union européenne, et pour contribuer à atténuer la crise écologique mondiale. L'argument que fait valoir l'UE dans ce contexte est que le JEFTA sera le premier accord de libre-échange qui prenne en compte l'Accord de Paris – bien qu'il n'y ait pas d'obligations contraignantes en ce sens. Nous ne comprenons pas comment un accord qui va accroître les échanges économiques de produits entre

---

21 Moran, Daniel ; Kanemoto, Keiichiro (2016). Environ. Res. Lett.11094017, disponible sur : <http://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/11/9/094017/pdf>.

22 Peters G.P. et al, "A synthesis of carbon in international trade. Biogeosciences", 2012, disponible sur : <https://www.biogeosciences.net/9/3247/2012/bg-9-3247-2012.pdf>.

23 Transport and Environment, "Globium : the basis for Bio-fuel policy post-2020", avril 2016, disponible sur : <https://www.transportenvironment.org/publications/globium-basis-biofuel-policy-post-2020>.

pays éloignés de plus de 9 000 km les uns des autres peut contribuer à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

## **POUVOIR DES ENTREPRISES : PERTE DE DÉMOCRATIE, SOUVERAINETÉ, MONOPOLES INTERNATIONAUX**

Nous avons donné à plusieurs reprises des exemples de la manière dont les accords de commerce et d'investissement permettent aux compagnies transnationales de sécuriser leurs « droits » et de protéger leurs affaires au moyen de mécanismes privés tels que le Mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS). Cette législation mondiale sur les sociétés utilise la juridiction internationale pour protéger les grandes sociétés plutôt que la population de la planète. Elle tronque aujourd'hui la démocratie en transférant les pouvoirs des États au grand capital transnational.

La plupart des accords sont négociés par des experts qui n'ont pas de mandat pour valider les décisions prises. L'expérience a montré que la plupart des pays européens ont perdu la capacité de suivre le cours des négociations (comme nous l'avons déjà dit, l'UE est actuellement en train de négocier neuf accords majeurs et en gère des centaines). Ils ont tendance à se concentrer sur une ou deux questions nationales clés, abandonnant le reste à la Commission européenne et aux lobbyistes nationaux.

Des décisions majeures sont prises sans tenir compte de la population qui est alors confrontée au choix d'accepter ou de rejeter un accord, avec entre les mains très peu d'informations et des études impartiales sur les risques et bénéfices. Le cas du CETA et de la région de Wallonie est assez parlant. Le parlement wallon a passé des heures à débattre sur l'accord entre l'UE et le Canada, en invitant des défenseurs et des opposants. Alors que l'intégralité du texte était comprise et avait été examinée dans le détail, même des chrétiens-démocrates modérés avaient du mal avec l'accord. La structure fédérale belge a besoin de toutes les régions pour ratifier une telle cession de souveraineté. Il faut se rappeler que signer un accord de ce type engendre pour tout État national une perte de ses prérogatives internationales. Pour arriver à les convaincre d'autoriser l'application provisoire de l'accord, elle a pu obtenir une clause interprétative (non contraignante) attachée au texte final du CETA. Le cas de la Wallonie est un bon exemple de ce qu'implique ce type d'accord pour des entités sous-nationales et locales. Il peut arriver que des régions et de grandes villes soient fermement opposées à de tels accords, et suivies par une majorité de la population, et pourtant le gouvernement central ou même l'Union européenne peut prendre une décision autre. La manière dont

on a forcé la main à la population européenne pour faire passer cet accord illustre là encore, non pas le niveau de soutien au commerce, mais le mépris des grandes entreprises et de nombreux politiciens pour une large part de la population.

## LE DOGME DE LA CRÉATION D'EMPLOIS, SYNDICATS ET TRAVAIL

La question de l'emploi et du commerce est un élément clé qui mériterait un débat de fond. Toute la discussion entre la DG Commerce (l'arme commerciale de la Commission européenne) et plusieurs syndicats qui s'opposaient au TTIP tournait autour de cet argument. Les négociations commerciales sont basées sur des modèles de l'OMC et tous les calculs économiques évaluant les bénéfices de l'entrée dans une zone commerciale ou de la signature d'un accord sont basés sur des « modèles économiques », c'est-à-dire des projections pour l'avenir. Les modèles utilisés pour évaluer l'hypothèse selon laquelle « le commerce produit des emplois » devraient donc être discutés. À un certain moment, l'accord TTIP était supposé créer des millions d'emplois et, plus tard (après que plusieurs études ont remis en question ces modèles), les attentes ont été réévaluées à 50 000 emplois nets par an.<sup>24</sup> Donc, un impact sur les emplois qui n'est pas vraiment mesurable et de grands dangers de libéralisation !

Tout en ne niant pas le fait que le commerce puisse créer des emplois, il est important de souligner qu'il en détruit aussi. La vraie question étant : quels types d'emploi les accords commerciaux créent-ils et quels types d'emploi seront détruits ? Examiner cette question en détail peut aider à identifier pourquoi certains syndicats sont plutôt pro-commerce tandis que d'autres s'y opposent, et pourquoi certains pays ont moins de difficultés avec les accords commerciaux que d'autres. Par exemple : si un accord de commerce libéralise le « transport routier » et le « transport privé municipal », il ouvre la voie à une consolidation de Uber en tant qu'alternative aux taxis. Uber est hautement non réglementé (et ne paie quasiment aucune taxe là où l'activité économique est exercée), tandis que les taxis sont généralement très réglementés et représentent un revenu important pour l'autorité locale ou régionale qui en fait usage. C'est ce type de choix sociétal que les ALE nous forcent à prendre. La question qui se pose concernant emplois et syndicats est donc la suivante : ces ALE tiennent-ils compte des dispositions de

---

24 The Trans-Atlantic Trade and Investment Partnership : European Disintegration, Unemployment and Instability, [http://ase.tufts.edu/gdae/policy\\_research/TTIP\\_simulations.html](http://ase.tufts.edu/gdae/policy_research/TTIP_simulations.html).

l'Organisation internationale du Travail ? Comprennent-ils des clauses relatives au travail ou aux syndicats ? Y a-t-il un mécanisme pour éviter les abus en matière d'emplois mal rémunérés ? La réponse à ces trois questions est négative. Cela devra être un élément central dans la discussion sur l'avenir du travail et des ALE.

## **LES OPPORTUNITÉS SONT-ELLES LES MÊMES POUR TOUS ? UNE BRÈVE ANALYSE D'UN POINT DE VUE FÉMINISTE**

Au-delà de l'abolition des tarifs, les traités de libre-échange et d'investissement visent à l'élimination des barrières non tarifaires, autrement dit de toutes les questions qui entravent la libre circulation des biens. Il peut s'agir de droits du travail, de sécurité alimentaire ou d'avancées en lien avec l'égalité des sexes. Ces accords favorisent la privatisation et la marchandisation des services publics comme la santé et l'éducation, ou des domaines qui entrent dans la catégorie des « services » et l'économie domestique<sup>25</sup>. Les ALE sont à placer dans le système capitaliste patriarcal puisque ce système est basé sur l'accumulation par la dépossession, ce qui inclut le travail généralement invisible autour des soins à la personne. Le travail commercialisé et la production capitaliste doivent leur existence au travail accompli au sein des foyers privés, essentiellement par des femmes. Sans cette force de travail, leur continuité ne serait pas assurée. D'une part, ce travail domestique est ce qui permet la subsistance de la vie humaine, il est donc indispensable à la reproduction de la main-d'œuvre. D'autre part, le fait qu'il soit principalement accompli gratuitement permet aux salaires de ne pas inclure ses coûts. Les entreprises capitalistes sont incapables d'assumer les coûts de reproduction de la main-d'œuvre. Mais aussi et enfin, le fait que cette question ne soit pas présentée comme une question sociale en soi et comme une question qui doit être résolue dans le cadre domestique par les femmes témoigne d'un manque de prise en compte des soins de la part des hommes, des États et des entreprises.

Entre 2006 et 2008, le Réseau international genres et commerce d'Amérique latine (Red Internacional de Género y Comercio, Capítulo Latinoamericano) a commandé une étude qui devait analyser le type d'emploi favorisé par le commerce international pour les hommes et femmes en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Chili, au Mexique et en Uruguay. L'étude a conclu qu'il n'y avait pas de lien direct entre les ALE et l'obtention d'emplois pour les femmes. La raison principale en était que le type d'emploi favorisé était hautement concentré dans certaines

---

25 L'économie des services à la personne est définie comme : <https://www.ilo.org/global/topics/care-economy/lang--fr/index.htm>.

branches spécifiques de l'économie où la main-d'œuvre est généralement plutôt masculine, tandis que l'ouverture économique a principalement touché des femmes dans des secteurs d'emploi requérant un niveau d'éducation élevé ou moyen.<sup>26</sup>

Les emplois créés concernaient principalement le « secteur des services » (en particulier dans les années 1990 avec l'expansion des ALE en Amérique latine). Ceux-ci ont intégré des femmes, et certaines ont pu voir des améliorations (travail lié aux services financiers par exemple), mais dans la plupart des cas, les emplois sont devenus plus précaires encore et moins bien payés qu'en travaillant dans l'industrie. Un exemple notable concerne le Mexique avec l'expansion des *maquilas* et des conditions de travail déplorables pour les femmes, tout cela au profit d'un accroissement des revenus du capital transnational.

Il nous faut garder à l'esprit que les intérêts liés au pouvoir et au profit des entreprises sont encouragés et rendus possibles grâce à un processus d'exploitation et à l'accumulation par la dépossession des ressources naturelles, du travail commercial et du travail domestique, en particulier celui des femmes, sur une base non rémunérée. Ce processus ne doit pas être considéré comme un simple effet de l'application de ces traités, mais comme faisant partie intrinsèque du système. Dans leur conception même, ces traités tiennent compte de l'exploitation du travail et de la précarité du travail domestique non rémunéré sans lesquels le système capitaliste qui entoure les ALE n'existerait pas.

---

26 América Latina : Equidad de género, Comercio Internacional y Desarrollo. Espino, A. 2009, [http://www.presupuestoygenero.net/images/biblioteca/espino\\_equidad\\_genero.pdf](http://www.presupuestoygenero.net/images/biblioteca/espino_equidad_genero.pdf).

## 5. Quelle a été la réaction de la gauche à tout cela : petites et grandes victoires

Les mouvements sociaux et communautés de résistance sont confrontés au défi de s'opposer à ce modèle violent et autoritaire, et de reconstruire des voies alternatives qui incluraient ceux qui sont en marge du modèle politique et économique.

Il y a 25 ans, avec l'effondrement du bloc soviétique et l'afflux des gouvernements socio-démocrates partout en Europe, on espérait un retour imminent, pour la deuxième fois, du partenariat social d'après-guerre. Ce que nous avons eu en définitive, c'est l'ère de la mondialisation, et avec elle l'annihilation politique de la social-démocratie, en particulier avec l'apparition du modèle de la troisième voie à la fin des années 1980.

Dans notre 2<sup>e</sup> chapitre, nous avons mis en lumière ce que l'élite économique et les institutions financières ont pu dire de la situation actuelle et du libre-échange. Mais quelles sont les positions de ceux qui réclament la justice commerciale ?

### PARTIS POLITIQUES

Nous n'avons pas l'intention de donner ici une liste des positions de tous les partis de gauche (sociaux-démocrates, verts ou gauche radicale), mais un aperçu des positions des acteurs et intervenants clés à l'intérieur de ces partis, afin de comprendre quelles sortes d'alternatives se présentent à nous.

Depuis le début des campagnes contre le TTIP et le CETA, les membres du GUE/NGL et les Verts européens ont soutenu les luttes de différentes manières. Les groupes ont produit un certain nombre de textes et de rapports et organisé des séminaires pour discuter des différents sujets. Le GUE/NGL a même produit très tôt un rapport sur les incidences du JEFTA et a été l'un des premiers à aborder le sujet.<sup>27</sup> Il ne fait aucun doute que ces groupes ont été très actifs dans leur soutien sur le plan européen comme national.

Pour le vote du CETA, tous les MPE de ces groupes ont voté contre le traité avec des amendements importants apportés au texte. Au niveau national, la réponse a été similaire.

Le programme commercial néolibéral est encore loin d'être mort, mais il est mis à mal par la crise des migrants et la montée de partis xénophobes d'extrême droite. C'est dans des temps comme ceux-là que les partis de gauche devraient mener plus

---

<sup>27</sup> Pour plus d'informations, voir <https://twitter.com/TTIPBeware>.

encore le débat sur le programme commercial et proposer des alternatives. La collaboration avec les organisations de la société civile doit se poursuivre et continuer de s'opposer au néolibéralisme mondialisé. Ce sont les souhaits de Mélenchon en France, qui, durant l'élection présidentielle, présentait le retrait du TTIP et du CETA comme étant parmi ses dix priorités politiques. Dans les élections suivantes, son parti a repris le même discours. La différence est que cette position appelle au rejet et à la désobéissance relative à des accords qui ont été ratifiés. D'autres forces comme Unidos Podemos (PODEMOS et Izquierda Unida) s'opposent également au TTIP et au CETA, mais proposent en parallèle la création d'un réseau de gouvernements qui s'opposerait à la position actuelle défendue à l'OMC et qui constituerait une étape intermédiaire vers la réforme ou la refondation.<sup>28</sup>

Les sociaux-démocrates sont loin derrière dans les discussions ; la majorité d'entre eux ne contestent pas le système économique actuel et, pour eux, les ALE créent des emplois. Leur idée est d'atteindre une sorte d'ALE progressif. Les sociaux-démocrates ont présenté le chapitre sur le développement durable comme une approche des ALE aujourd'hui. Cependant, ce contexte n'est pas toujours exactement le même au niveau national. Le cas le plus connu d'opposition venant d'un parti social-démocrate est celui du PS de Wallonie (en Belgique). Après plus de 100 heures d'examen parlementaire, le gouvernement régional a décidé de ne pas autoriser la ratification du CETA, sauf si une clause interprétative y était incluse. Paul Magnette, le président socialiste de la région, était sur le point de rejeter le traité parce qu'un examen adéquat en avait été fait. Le processus de négociations de TISA en Uruguay a donné lieu à un scénario similaire après une étude approfondie de l'impact de l'accord sur l'économie. Le gouvernement (une large coalition de gauche, Frente Amplio) a décidé de se retirer de TISA.

Il est crucial pour les forces de gauche d'ouvrir un débat franc et constructif concernant leur approche du commerce. On trouve suffisamment d'opposants parmi les forces progressistes (socialistes, radicaux de gauche et verts), mais pour l'instant, il n'y a pas de programme alternatif global.

## **SOCIÉTÉ CIVILE, MOUVEMENTS SOCIAUX, ONG**

Les organisations de la société civile se sont attelées au sujet et ont été des acteurs clés dans le développement de vraies mobilisations nationales et transeuropéennes pour s'opposer au CETA ou au TTIP et à TISA. Dans de nombreux pays,

---

28 <https://lasonrisadeunpais.es/wp-content/uploads/2016/06/Podemos-Programa-Electoral-Elecciones-Generales-26J.pdf>, page 86.

des centaines de membres de ces organisations ont été capables de se mobiliser au point de créer des plateformes pour contrer ces accords et de lancer une Initiative citoyenne européenne (ICE) autogérée, qui a collecté plus de 3 millions de signatures. Certaines des grandes mobilisations ont eu lieu entre 2015 et 2017. L'Allemagne a connu en octobre 2015 des manifestations de masse qui rassemblaient jusqu'à 250 000 manifestants. Bien des villes européennes se sont jointes aux protestations massives contre le TTIP et le CETA. Les bureaucrates européens ont certainement été surpris de voir tant de colère soulevée par un sujet qui n'aurait normalement pas dû trop attirer l'attention en Europe. Sans ces mouvements populaires, le TTIP serait passé sans aucune forme d'examen et le processus de ratification du CETA aurait été bien plus rapide. Nous ne serions pas en train d'attendre que la CEJ rende son arrêt concernant la légalité du traité. Les campagnes/plateformes contre les ALE, ou pour la justice commerciale, mènent toujours des actions majeures pour stopper la ratification du CETA (Italie, Allemagne) ou pour éviter que le JEFTA ne soit voté (France, Allemagne, Espagne).

Malheureusement, certaines des plus grandes ONG environnementales étaient absentes de la lutte menée à l'échelle de l'Europe entière contre les actuels ALE en cours de négociation.

## SYNDICATS

Pour les syndicats, le commerce et le commerce international ont été un dilemme interne depuis de nombreuses années. La division au sein du mouvement syndical à l'international reflète des divergences politiques sous-jacentes. Au cours des quelques dernières décennies, les syndicats, au niveau international comme régional, ont connu un processus d'unification, mais cela sans qu'il n'y ait eu de discussion de fond sur certaines questions clés comme le commerce. On y retrouve par conséquent les divisions que l'on peut identifier au sein des partis politiques. Il y a quelques années, la position de la CES était la suivante : « Le commerce peut créer des emplois. Les nations européennes sont des nations commerciales (...) L'Europe peut concurrencer les meilleurs si les règles du jeu sont équitables. Nous nous opposons aux sentiments protectionnistes encouragés par les deux extrêmes du spectre politique, en particulier pendant l'actuelle période électorale. Ils sont contre-productifs économiquement et sont à la limite de la xénophobie. Nous rejetons également une idéologie de libre-échange qui ne tient aucun compte de nos préférences collectives, résumées dans le Modèle social européen. » Cela ne tient pas compte du fait que des « règles du jeu équitables » impliquent privatisation, libéralisation et une catastrophe pour les services publics.

On ne s'étonne donc pas de trouver en première ligne de la lutte contre les CETA, TTIP, TiSA ou JEFTA le CSSE (Comité syndical européen de l'éducation), la FSESP (Fédération syndicale européenne des services publics) ou la FET (Fédération européenne des travailleurs des transports). Ensemble et avec certains syndicats nationaux, ils ont exercé des pressions sur la confédération à l'échelle européenne pour une action plus conflictuelle. Il est intéressant de noter que la Commission européenne a nommé un groupe d'experts pour déterminer si ses propositions sur le commerce étaient bien perçues dans le milieu des syndicats ; aucun de ceux que nous mentionnons plus haut n'a été retenu. La Fédération européenne des métallurgistes et des travailleurs de l'industrie chimique (IndustriALL) a cependant été invitée.

Aux États-Unis, on observe des divisions similaires avec l'AFL-CIO, qui reste relativement complaisante comparée aux Teamsters (qui ont quitté l'AFL-CIO en 2005). Dans les pays les plus riches (et orientés sur l'exportation) d'Europe, dans les pays nordiques et aux Pays-Bas, les syndicats étaient divisés sur les ALE avec, généralement, une orientation des cols bleus et du secteur des services largement favorable, ou neutre dans le meilleur des cas, et des syndicats du secteur public plus hostiles. LO Suède, la plus grande des confédérations, déclarait en 2016 qu'un accord de libre-échange avec les États-Unis était important s'il devait créer un grand nombre d'emplois compétitifs en Suède. Ni le gouvernement ni la Confédération suédoise des syndicats ne partagent le point de vue selon lequel les négociations sur le Partenariat transatlantique (TTIP) entre l'UE et les États-Unis ont échoué ou doivent être abandonnées.<sup>29</sup>

## ZONES LIBRES EXEMPTES DE TTIP ET CETA

Durant les campagnes CETA et TTIP, on a pu voir plus de 2 000 villes, conseils locaux et régions s'autoproclamer libres de CETA et TTIP. Des autorités locales au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas, en France, Espagne, Italie, Autriche, Irlande, Grèce, Portugal, Allemagne et Bulgarie ont pris des motions pour se déclarer zones libres de TTIP/CETA/TiSA ou inquiètes de ces traités. Tout en étant essentiellement déclarative, cette action a montré qu'une campagne massive était en cours sur le terrain, et que les politiciens locaux, très vraisemblablement sans liens avec des intérêts économiques particuliers, avaient de sérieux doutes sur les beautés de la mondialisation capitaliste. En 2016, le conseil municipal de

---

29 The Swedish Trade Union Confederation – TTIP for growth and jobs, [http://www.lo.se/english/news/sweden\\_needs\\_ttip\\_for\\_jobs](http://www.lo.se/english/news/sweden_needs_ttip_for_jobs).

Barcelone créait un réseau européen de municipalités pour faire pression sur les gouvernements nationaux et les institutions européennes ; le réseau a organisé depuis deux grands événements européens<sup>30</sup>.

L'Union européenne a créé d'innombrables réglementations qui protègent les grandes entreprises et portent atteinte aux droits des majorités sociales. Un souci majeur pour les autorités locales en rapport avec les ALE concerne la capacité à réglementer (qui est d'ores et déjà très limitée). Les marchés publics des administrations locales représentent environ 20 % du PIB en Europe. Cela fait des marchés publics un commerce très attractif pour les investisseurs et les sociétés transnationales. Ces politiques sont établies et réglementées par les administrations publiques et peuvent par conséquent être aussi un outil très important pour instaurer la justice sociale. Pour donner un exemple, en 2015, la ville de Madrid a apporté deux modifications majeures à ses clauses relatives aux marchés publics, le résultat étant que le processus contraignant privilégie aujourd'hui les entreprises affichant principes sociaux, commerce équitable et préférences particulières pour des organisations qui favorisent l'intégration au travail des populations vulnérables. Il paraît logique qu'un système économique international qui place le privé au-dessus de tout ne se montre pas particulièrement enthousiaste de ces changements. Avec la signature des All et TBI, ces politiques pourraient bien se trouver menacées par une cour ISDS plaidant la « discrimination » ou la violation de la clause de « traitement juste et équitable » incluse dans l'accord.

Cela constituerait un obstacle majeur aux politiques municipales progressistes qui défient le néolibéralisme avec, par exemple, des limites imposées à Airbnb pour protéger le logement abordable, ou encore l'approvisionnement public en énergie renouvelable.

---

30 <https://www.ttip-free-zones.eu/node/35>.

## 6. Quelles alternatives devons-nous proposer ?

Nous avons aujourd’hui quelques exemples de lois internationales, régionales et nationales qui cherchent à réglementer les activités des sociétés transnationales pour mettre fin aux abus des entreprises. Quoique certaines soient plus récentes, d’autres plus pertinentes, il est intéressant de donner un aperçu de ces exemples pour continuer à travailler vers la création de règles contraignantes dans un but d’équilibre de la justice.<sup>31</sup>

### ÉTATS-UNIS : TRANSPARENCE DANS LA LOI SUR LES CHAÎNES D’APPROVISIONNEMENT (2000)

C’est une loi de transparence qui inclut un élément tout à fait spécifique, obligeant toute entreprise opérant dans l’État de Californie avec plus de 100 000 millions de dollars de bénéfices par an à fournir des informations sur toutes les activités réalisées tout au long de sa chaîne d’approvisionnement. Quoique centrée tout particulièrement sur la transparence, la loi oblige les entreprises à élaborer des rapports et audits sur tous ses fournisseurs. L’entreprise doit en outre faire parvenir ses rapports au procureur général, qui peut ouvrir un dossier en cas d’activités suspectes.

### ROYAUME-UNI : LOI SUR L’ESCLAVAGE MODERNE (2015)

Cette loi a pour but de mettre fin à toute forme d’esclavage, de travail forcé et de trafic d’êtres humains. Elle inclut une clause appelée TISC (Transparence dans les chaînes d’approvisionnement) et, comme la loi californienne, oblige les entreprises opérant au Royaume-Uni à rendre compte des activités auxquelles elles se consacrent et des activités de toute entreprise de leur chaîne d’approvisionnement où que ce soit dans le monde. La loi a cependant de nombreuses failles. Par exemple, le fait que les sociétés ayant leur siège au Royaume-Uni ne sont pas soumises à cette loi. Elle reste cependant intéressante à mentionner, le Royaume-Uni étant le centre du système économique globalisé néolibéral.

---

31 Pour plus d’informations sur les différentes séries d’exemples, rendez-vous sur le site Internet : [www.CETIM.org](http://www.CETIM.org).

## FRANCE : LOI SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE (2017)

L'Assemblée nationale française a approuvé la « Loi française relative au devoir de vigilance des sociétés ». Cette loi établit un mécanisme qui permet de rechercher et d'identifier des risques possibles pour prévenir d'éventuelles violations des droits de l'homme par les grandes sociétés. Les entreprises sont tenues d'adapter un « plan de vigilance » dans lequel elles déclarent clairement les activités qui seront réalisées pour éviter toute violation des droits de l'homme. Ce plan doit inclure non seulement les activités des sociétés françaises, mais aussi de toutes les filiales et autres sociétés qui font partie de leur chaîne d'approvisionnement ou avec lesquelles elles ont conclu un accord commercial, quel qu'il soit. La loi inclut la possibilité de sanctions si l'on identifie des activités suspectes.

## TRAITÉ JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT DE L'ONU

En juin 2014, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH) adoptait la résolution 26/9 relative à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant en lien avec les droits de l'homme, pour les sociétés transnationales (les STN) et d'autres entreprises commerciales. Pour faire avancer le processus de négociations, un Groupe de travail intergouvernemental (GTIG) a été créé. Depuis lors, les organisations de la société civile et, plus significativement encore, la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir corporatiste et mettre fin à l'impunité ont apporté leur contribution à ce processus en présentant des propositions concrètes sur la forme que devait adopter le traité<sup>32</sup>. En vertu de ces propositions, le traité final devra notamment :

- (1) cibler les STN ;
- (2) affirmer l'obligation pour les STN de respecter les droits de l'homme dans leur intégralité ;
- (3) affirmer l'obligation des États de protéger contre les violations des droits de l'homme commises par les STN et de codifier leurs obligations extraterritoriales à cet égard ;
- (4) réaffirmer la supériorité hiérarchique des normes relatives aux droits de l'homme sur les traités de commerce et d'investissement, et développer des obligations spécifiques des États à cet égard ;

---

32 <https://www.stopcorporateimpunity.org/>.

- (5) établir la responsabilité civile et pénale des STN et de leurs dirigeants, ainsi que la responsabilité partagée des STN relative aux activités de leurs filiales, fournisseurs, concessionnaires et sous-traitants ;
- (6) inclure des provisions relatives aux obligations des institutions économiques et financières internationales et régionales ;
- (7) établir des mécanismes contraignants à l'échelle internationale pour mettre en œuvre le traité et en contrôler l'application ;
- (8) être protégé de tout accaparement par les sociétés.

En 2017, un projet de texte complexe de ce traité était présenté, et le 20 juillet 2018, la présidence de l'OEIGWG publiait le Projet zéro du Traité contraignant de l'ONU, qui a été discuté lors de la 4<sup>e</sup> session de l'OEIGWG du 15 au 20 octobre 2018. Les négociations se poursuivront l'année prochaine.

## **UNE ALTERNATIVE AUX ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE ACTUELS. NOUS ESTIMONS QUE TOUS LES ACCORDS COMMERCIAUX DEVRAIENT :**

1. Mettre fin aux négociations secrètes. La loi internationale ayant la primauté sur la loi nationale, ces accords ont une incidence majeure sur nos constitutions et doivent par conséquent faire l'objet d'un traitement similaire à celui des modifications apportées aux constitutions nationales.
2. Supprimer tous les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS). À la place de cela, nous proposons l'ouverture des accords commerciaux aux intérêts sociétaux plus larges, il nous faut donc des droits en litiges pour la société civile.
3. Autoriser un « **protectionnisme intelligent** » pour préserver et créer de nouveaux emplois. Ces politiques doivent être accompagnées de mécanismes qui garantissent que les loyers générés bénéficient au bien public et que ce ne soient pas les industriels qui se les approprient.
4. Inclure des « **tests climatiques** » pour garantir que l'accord respecte l'Accord de Paris et n'entrave pas sa mise en œuvre.
5. Diminuer les obstacles à la **diffusion des technologies vertes**, au lieu d'accroître les droits de propriété intellectuelle.
6. Décourager le **commerce à fortes émissions**, donc limiter les émissions des transports aériens et maritimes. Des taxes doivent être imposées pour le commerce à fortes émissions pour soutenir la protection du climat et la croissance d'emplois respectueux du climat.

7. Soutenir l'Accord de Paris sur le climat d'abord et avant tout : en conséquence, tous les accords commerciaux devraient inclure des **engagements coercitifs à mettre en œuvre les politiques écologiques nationales** soutenant les efforts internationaux en faveur de l'environnement.
8. Honorer les objectifs du « **Traité contraignant sur les entreprises et les droits de l'homme** » (processus ONU) pour mettre fin à l'impunité des entreprises et démanteler le pouvoir corporatif.
9. Décourager le commerce des **combustibles fossiles** dommageables au climat.
10. Inclure une large « **dérogation** » pour les **politiques d'intérêt public**, y compris le développement économique, les politiques environnementales et les politiques actives de l'emploi, de manière à ce qu'un État puisse agir à tout moment dans ces domaines sans que les termes d'un traité ne puissent s'appliquer à ces politiques.
11. Permettre la création de **production d'énergie durable décentralisée**, locale et régionale.

Autoriser explicitement la **dépréciation monétaire** et même la manipulation monétaire pure et simple pour les économies émergentes, puisque cette politique a toujours été l'un des instruments les plus importants des politiques nationales de développement économique.

## Conclusions

Pour des centaines d'activistes qui se sont impliqués au niveau européen, national, régional et local, la question du commerce est devenue de plus en plus complexe. Comme nous l'avons expliqué, la politique commerciale de l'Union européenne consiste en une approche d'expansion constante avec un certain nombre de négociations commerciales en cours. Nous devons, cependant, continuer à nous opposer dans la rue au néolibéralisme mondialisé, mais aussi mettre en avant des alternatives sur la base d'arguments valides.

Nous nous trouvons dans un conflit concernant l'hégémonie économique et politique. Notre mission est d'élaborer un système qui soit adapté à la biocapacité de la planète, qui réduise les inégalités sociales et économiques et qui aboutisse à un système politique qui démystifie les marchés et les grandes sociétés et place la vie et les gens au centre des décisions.

Il faut travailler à des alternatives et continuer de développer les lois nationales avec obligations de réglementer le capital transnational ; les mouvements qui ont été créés doivent identifier la moindre brèche légale possible pour rendre la vie plus difficile aux entités privées et aux profiteurs (ceux qui défendent les ALE).

C'est une mission importante que d'élargir les partenariats et de commencer à ouvrir le débat à tous ceux qui sont d'accord avec le fait que le système actuel ne fonctionne pas pour ceux qui travaillent, ne fonctionne pas pour les indépendants, les sans-emplois et les petits agriculteurs afin de pouvoir construire des alternatives progressives à la configuration actuelle. Notre texte propose quelques idées de travail qui ne se veulent certainement pas exhaustives. Il nous faut continuer à travailler à un discours commun qui nous distingue des populistes d'extrême droite et de leurs solutions opportunistes basées sur une vision nationaliste limitée du monde.

Nous espérons que cette modeste contribution aidera à développer une meilleure compréhension du sujet et permettra d'unir des forces en vue d'établir une vision alternative du commerce pour l'Europe.

Notre texte se veut un document de travail qui doit être discuté et élargi.







**transform!**  
europe

[www.transform-network.net](http://www.transform-network.net)